

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

DR. WERNER WENGER*
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRIG RIEBEN
DR. DIETER GRÄNICHNER*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC NATER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
SUZANNE ECKERT
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
DR. DAVID DUSSY
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
AYESHA CURMALLY*
CLAUDIUS GEIZER, LL.M.
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT RHOMBERG
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER
PD DR. PETER REETZ
DR. ADRIAN RAPP
DR. RETO VONZUN, LL.M.
MARTINA STETTLER
CRISTINA SOLO DE ZALDÍVAR
DANIEL TOBLER**
MILENA MÜNST
DR. ALEXANDRA ZEITER
DR. ROLAND BURKHALTER
DR. BLAISE CARRON, LL.M.
VIVIANE BURKHARDT
DR. OLIVER KÜNZLER
ROBERT FRHR. VON ROSEN***
THOMAS FLEISCHER
ANDREA SPÄTH
CORINNE LAFFER
DR. EMANUEL JAGGI

PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
ANDREAS MAESCHI
KONSULENTEN

Aux créanciers de Swissair
Schweizerische Luftverkehr-AG
en liquidation concordataire

Küsnacht, le 13 février 2007 WuK/fee

**Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG en liquidation concordataire
("Swissair"); Circulaire n° 9**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du dépôt de l'état de collocation en vue de sa consultation par les créanciers.

**I. DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION EN VUE DE SA CONSULTATION
PAR LES CRÉANCIERS**

1. Procédure

L'état de collocation et l'état de liquidation de Swissair actualisé au 31 décembre 2006, y compris l'inventaire, pourront être consultés par les créanciers à partir du 14 février et jusqu'au 6 mars 2007 dans les bureaux du liquidateur, Karl Wüthrich, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance auprès de Madame Milena Münt, téléphone +41 43 222 38 00.

Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introduites devant le juge unique instruant en procédure accélérée du Tribunal de district de Bülach, Spitalstrasse 13, 8180 Bülach, dans les 20 jours à compter de la publication du dépôt de l'état de collocation dans la Feuille officielle suisse du commerce en date du 14 février 2007, c'est-à-dire au plus tard le 6 mars 2007 (date du cachet d'un bureau de

poste suisse). En l'absence de contestation, l'état de collocation devient exécutoire.

Tout créancier dont les créances ont été écartées en totalité ou en partie ou n'ont pas été admises dans la classe revendiquée recevra, en pièce jointe à la présente Circulaire, une décision de collocation individuelle le renseignant sur sa situation. Les décisions sont rédigées dans la langue officielle, l'allemand, et ne font pas l'objet d'une traduction par le liquidateur dans d'autres langues. Les procédures judiciaires relatives à d'éventuelles actions en contestation de l'état de liquidation seront également menées exclusivement en langue allemande.

2. Etat de collocation

2.1 Présentation

L'annexe 1 contient une présentation de la procédure de collocation. Dans le détail, il convient de faire les constatations suivantes:

2.2 Créances garanties par gage

Quatre créanciers ont annoncé des créances garanties par gage d'un total de CHF 4 758 963,80. Les créances de deux créanciers, pour un montant de CHF 2 758 589,15, ont été reconnues. Les décisions de collocation concernant les créances annoncées par deux autres créanciers, pour CHF 2 107 148.45, ont été différées jusqu'à ce que la situation relative à ces créances ait été clarifiée.

2.3 1^{ère} classe

1 206 créanciers ont annoncé des créances de 1^{ère} classe pour un total de CHF 902 328 832,05. Dans ce contexte, il convient de noter qu'en raison des actions relatives au fonds F/A, engagées à son encontre par douze *flight attendants*, la Caisse Générale de Prévoyance de SAirGroup (CGP) a annoncé en 1^{ère} classe, fin 2005, une créance de recours de CHF 1,1 milliard à titre conservatoire, sans justification précise. Le liquidateur a demandé à la CGP de spécifier sa créance. Fin janvier 2006, la CGP a réduit la créance de recours produite à titre conservatoire à environ CHF 5 millions, pour l'augmenter de nouveau mi-2006, par précaution, à CHF 677 143 516. Selon ses arguments, il existe un risque que l'ensemble des anciens *flight attendants* de Swissair

se trouvant dans une situation identique fassent valoir des prétentions similaires à son encontre, si les *flight attendants* ayant engagé l'action obtiennent gain de cause. Contrairement à l'expert en assurances sociales consulté par le liquidateur, la CGP considère que Swissair devrait répondre d'éventuelles créances de *flight attendants* relatives au fonds F/A. Entre-temps, le Tribunal des assurances sociales du canton de Zurich a rejeté les actions des *flight attendants*. Les *flight attendants* concernés se sont pourvus devant le Tribunal fédéral, lequel n'a pas encore statué.

Sur les créances produites, celles reconnues se montent à CHF 14 244 579,50 et celles écartées à CHF 870 103 259,42. Parmi ces dernières figurent les créances relatives au fonds F/A, annoncées à titre conservatoire par la CGP. Les décisions de collocation concernant les créances annoncées par trois créanciers, pour un montant total de CHF 17 980 993,13, ont été différées jusqu'à ce que la situation relative à ces créances ait été clarifiée.

2.4 2^{ème} classe

Sept créanciers ont annoncé des créances de 2^{ème} classe pour un total de CHF 756 363,60. Sur ce total, les créances reconnues se montent à CHF 335 280,50. Les créances écartées représentent un montant de CHF 6 335,24. Les décisions de collocation concernant les créances annoncées par un créancier, pour un montant de CHF 414 747,86, a été différée jusqu'à ce que la situation relative à cette créance ait été éclaircie.

2.5 3^{ème} classe

7 458 créanciers ont annoncé des créances de 3^{ème} classe pour un total de CHF 27 244 161 186,10. Les créances reconnues représentent un montant de CHF 2 929 793 695,92. Les créances écartées s'élèvent à CHF 22 116 993 991,30. Les décisions de collocation concernant les créances annoncées par 11 créanciers, pour un montant total de CHF 747 225 733,95, ont été différées jusqu'à ce que la situation relative à ces créances ait été éclaircie. Les créances produites par trois créanciers pour un montant total de CHF 1 450 146 799,45 ont été colloquées pro memoria, car elles seront tranchées dans des procédures de droit public ou dans des procès civils actuellement pendant.

II. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

La situation actuelle des actifs disponibles figure à l'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2006 (annexe 2). La valeur des actifs non encore réalisés a fait l'objet d'une estimation prudente. Les montants figurant à l'état de liquidation devraient donc pouvoir être atteints.

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximal pour les créances de 3^{ème} classe s'établira à 9,4%, sous réserve que la décision d'écarter certaines créances produites ne fasse pas l'objet d'actions en contestation ou que celles-ci n'aboutissent pas à un résultat positif pour les plaignants. Dans le cadre de ce calcul, il a été tenu compte à 65% des créances différées de 3^{ème} classe. En revanche, si toutes les créances écartées ou colloquées de façon pro memoria étaient contestées avec succès par les créanciers concernés, en particulier par la CGP (voir chiff. I.2.3 ci-dessus), aucun dividende ne reviendrait aux créances de 2^{ème} et de 3^{ème} classe. Le dividende de 1^{ère} classe se monterait à 47%. Une évaluation plus précise de la situation ne sera possible qu'après l'expiration du délai de contestation, lorsqu'on saura si des actions en contestation de l'état de collocation ont été intentées et, dans l'affirmative, lesquelles.

III. SUITE DE LA PROCÉDURE

A l'expiration du délai prévu pour l'introduction des actions en contestation de l'état de collocation, il sera établi dans quelle mesure celui-ci est exécutoire. On pourra alors décider s'il est possible de verser un premier acompte aux créanciers et, dans l'affirmative, quel en sera le montant. Les créanciers seront ensuite informés de la date d'un éventuel premier acompte.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

- Annexes:
1. Présentation de la procédure de collocation de Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG en liquidation concordataire
 2. Etat de liquidation de Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG au 31 décembre 2006 en liquidation concordataire

**Hotline Swissair Schweizerische Luftverkehr-
Aktiengesellschaft en liquidation concordataire**

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

Vue d'ensemble de la procédure concordataire

catégorie	annoncées		dans le cadre de la procédure de collocation								Dividende concordataire	
	nombre	montant CHF	reconnues		décision différée		écartées définitivement		montant CHF	minimal	maximal	
			nombre	montant CHF	nombre	montant CHF	nombre	montant CHF				
garanties par gage	4	4'758'963.80	2	2'758'589.15	2	2'107'148.45	-	-	100.0%	100.0%		
1 ^{ère} classe	1'206	902'328'832.05	722	14'244'579.50	3	17'980'993.13	1'097	870'103'259.42	47.0%	100.0%		
2 ^{ème} classe	8	756'363.60	4	335'280.50	1	414'747.86	6	6'335.24	0.0%	100.0%		
3 ^{ème} classe ¹⁾	7'458	27'244'161'186.10	4'193	2'929'793'695.92	14	2'197'372'533.40	4'106	22'116'994'956.78	0.0%	9.4%		
Total des créances concordataires		28'152'005'345.55		2'947'132'145.07		2'217'875'422.84		22'987'104'551.44				

¹⁾ Dans le cadre de ce calcul, il a été tenu compte à 65% des créances différées de 3^{ème} classe.

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2006

	31.12.2006	31.12.2005	Variation
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
Compte de chèques postaux Suisse	22'494	90'419	-67'925
UBS ZRH CHF	208'338'890	358'448'774	-150'109'884
UBS ZRH USD	2'362'145	3'676'136	-1'313'991
UBS ZRH CHF	7'685'746	7'622'994	62'752
UBS ZRH CHF Higma	178'623	156'111	22'513
CREDIT SUISSE	0	720'360	-720'360
Dépôts à terme	150'000'000	0	150'000'000
Total des liquidités	368'587'898	370'714'795	-2'126'896
Positions de liquidation:			
Banques/caisses étranger	717'809	742'576	-24'767
Emprunt	57'736'239	57'940'242	-204'003
Débiteurs concordataires	1'667'991	1'399'418	268'573
Créances sur des tiers	71'278'520	71'382'729	-104'209
Créances résultant du produit des équipements d'exploitation	3'029'135	2'796'674	232'461
Biens immobiliers	p.m.	p.m.	
Participations	6'000'000	8'000'001	-2'000'001
Prétentions en responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	p.m.	p.m.	
Total des positions de liquidation	140'429'693	142'261'640	-1'831'947
TOTAL DES ACTIFS	509'017'592	512'976'435	-3'958'843
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	791'121	123'605	667'516
Provisions pour frais de liquidation	773'811	10'337'029	-9'563'218
Provisions pour décomptes en suspens	83'120'000	83'120'000	0
Total des dettes de la masse	84'684'932	93'580'634	-8'895'702
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	424'332'660	419'395'801	4'936'859